

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES – INFRASTRUCTURES
SPORTIVES OU DE LOISIR DE COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

1. Les services professionnels et techniques sont requis aux fins du maintien et du développement des infrastructures sportives ou de loisir relevant de la compétence de proximité.

Les services portent sur la réalisation d'études techniques et physiques spécialisées, d'estimations des coûts, d'études de faisabilité, d'avis techniques ainsi que de préparations de plans et devis de travaux à effectuer.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des services professionnels et techniques décrits à l'article 1 s'élève à la somme de 120 000 \$.

TOTAL : 120 000 \$

Annexe préparée le 10 avril 2013 par :

Steve Briand
Conseiller principal
Service des loisirs, des sports
et de la vie communautaire